

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3684

présenté par
M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° CE|3573 de M. Lecamp

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.